

Argancy 2007



Avril 2007
N° 47



Joyeuses
Pâques !

Sommaire

Edito	3
Conseil Municipal du 8 décembre 2006	4-6
Conseil Municipal du 18 janvier 2007	7-9
Conseil Municipal du 9 février 2007	10-11

Les travaux

Travaux d'aménagement de la commune	12-14
Passerelle du barrage	14

A savoir

Vous avez perdu votre animal, que faire ?	15
Les aboiements intempestifs	15
Infractions au code de la route : sanctions	16-17
Les obligations de débroussaillage	18-19

Festivités

Concert du Nouvel an et vœux du maire	20
Horaires des messes à Argancy	20
Concours des maisons fleuries	21

Bibliothèque Municipale

Les nouveautés littéraires	22
----------------------------	----

Vivre à Argancy

L'heure du Conte de Claire SIMON	23
Tribune Libre	23
Les objets trouvés	23

Une page d'histoire par M. PITOY

L'épiscopat de Monseigneur JAUFFRET	24-25
-------------------------------------	-------

Les permanences médicales	26
L'état-civil du trimestre	27

Edito



Les saisons s'écoulent paisiblement et c'est toujours avec autant de plaisir que je remplis ma tâche au sein du Conseil Municipal de notre village.

Cela fait maintenant un peu plus de dix ans que notre petite famille est venue s'installer à Argancy.

Cette prise de conscience m'a soulevé quelques réflexions quant à l'intégration réussie ou non des familles arrivant dans un nouveau lieu de vie. Comment avons-nous fait pour nous intégrer aussi bien dans notre communauté villageoise ?

Je pense pouvoir dire que nous avons trouvé en plus d'un cadre de vie plaisant, un accueil chaleureux de la part des équipes municipales, enseignantes et associatives. Le village est riche d'hommes et de femmes sensibles prêts à donner de leur temps pour rendre la vie agréable autour d'eux.

L'essence même de l'être humain étant pour moi la relation à l'autre, j'apprécie, par mon engagement, de participer à mon tour à l'intégration la plus heureuse possible des nouveaux venus.

On aime rendre ce que l'on a reçu.

Pour clore cette petite réflexion, le printemps arrivant à grand pas, cela va être l'occasion pour tous de redécouvrir la belle nature qui entoure notre village, de se promener autour des étangs et de déceler la richesse de ces lieux autant du point de vue de la flore que de la faune.

Ensemble, toutes générations confondues, essayons de mettre tout en œuvre pour protéger ce site qui nous est si proche et si bénéfique.

Joyeux printemps à tous !

Patrick BOUCHHEIT
Conseiller Municipal

Classe de neige 2007



Suite à l'envoi d'un courrier de l'école primaire, celle-ci confirme qu'il y a une classe de neige tous les deux ans.

En janvier 2007, cela concerne 49 enfants (2 cours). Le voyage s'élève à 446,50 € par enfant.

Monsieur le Maire propose une subvention de 200 € par élève.

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 1 abstention la participation municipale s'élevant à 200 € par enfant soit 9 800 €. Monsieur le Maire est chargé d'exécuter cette décision.

Demande de subventions

Amicale du personnel communal

Suite à la demande de l'Amicale du Personnel d'une subvention pour un repas de fin d'année du personnel et pour un arbre de Noël pour les enfants (- 18 ans) du personnel, Monsieur le Maire propose, après débat, pour cette année 30 € par enfant en bon d'achat de jouets et friandises et pas de subvention pour le repas du personnel sachant qu'une subvention générale avait été attribuée en mars 2006.

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 abstention approuve ces propositions.

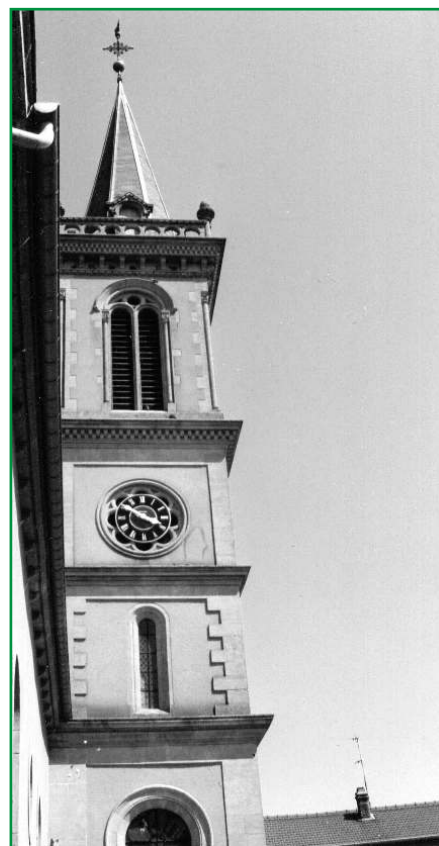
Conseil de Fabrique

Suite à la rénovation de l'église, le Conseil de fabrique fait part de ses dépenses à la hausse concernant l'électricité et le chauffage.

Le bilan 2005 a été approuvé avec un déficit de 2 700 €. Les frais de chauffage et d'électricité se montent à 1 981 €.

Monsieur le Maire propose une subvention de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer cette subvention pour 2006 et charge Monsieur le Maire de son exécution.



Décision modificative de crédit

Le Maire de la Commune d'Argancy propose au Conseil Municipal les crédits complémentaires et modificatifs suivants pour permettre le financement des décisions prises aux points 2 et 3 de l'ordre du jour.

Section de fonctionnement

Dépenses		
Article	Intitulé	Montant
22	Dépenses imprévues	-10 000 €
6574	Subvention	10 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative de crédit et charge Monsieur le Maire de son exécution.

Présentation d'Argancy dans le Républicain Lorrain

Monsieur le Maire a reçu la visite du Républicain Lorrain qui propose un encart de 3 pages d'Argancy dans le journal :

- ✎ encart du Maire
- ✎ animation du village
- ✎ projets

Le Républicain Lorrain demande 0,75 € par famille du village. Etant entendu que chaque famille recevra le journal gratuitement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'encart présentant les villages de la Commune d'Argancy dans une édition du Républicain Lorrain.



Pose d'un pare-ballons au terrain de foot

L'US Argancy demande la pose d'un filet pare-ballons derrière le but côté nord.

- ✎ Prix du matériel 2 140 €
- ✎ Filet de 30 m de large sur 6 m de haut

Monsieur le Maire propose de rechercher une entreprise capable de réaliser la pose de ces filets. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cet achat et autorise Monsieur le Maire à rechercher une entreprise pour la pose.

Gaz de France

Monsieur le Maire soumet au Conseil la proposition de signature d'une convention "gaz simplicité" entre Gaz de France et la commune d'Argancy.

Cette convention a pour objectif de préciser les engagements réciproques des signataires en matière de gestion et de services associés à la facturation du gaz naturel.

La durée de cette convention est de 12 mois renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la convention gaz présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voirie communale : classement des chemins et places de stationnement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de classement des chemins et places de stationnement dans la voie communale. Il propose au Conseil l'ouverture de l'enquête publique préalable à toutes décisions définitives. Cette enquête, d'une durée de 15 jours, se tiendra du Mercredi 10 janvier 2007 au mercredi 24 janvier 2007 inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de classement des chemins et places de stationnement dans la voie communale ainsi présenté. Il charge Monsieur le Maire d'établir et faire les annonces et démarches réglementaires. Il accepte de désigner Monsieur François PIANEZZOLA, Maire de Malroy, comme commissaire enquêteur pour tenir des permanences et entendre les avis de la population d'Argancy et donner son avis à l'issue de l'enquête.



Travaux d'entrée de garage

Les travaux de voirie, entrepris par la municipalité, dans le lotissement du Stade et dans la rue de la Crouée, comprenaient les entrées de garage des particuliers qui le désiraient. Ces travaux de chaussée, revêtement macadam ou pavage, sont refacturés aux particuliers propriétaires des lieux.

Le coût de ces travaux est de 23 € le m² de macadam et 67 € le m² de pavés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions présentées par Monsieur le Maire et le charge de la facturation des travaux réalisés pour les propriétaires des espaces privés.



Entrées de garage rue de la Crouée

Désaffectation du presbytère

Considérant la situation actuelle du presbytère et du jardin vide, sis 1 rue de l'Eglise à Argancy, le bâtiment sera rénové et deviendra la bibliothèque de la commune et le jardin sera incorporé à la place Anne de Méjanès.

Considérant que l'autorité religieuse n'envisage pas de nommer un prêtre desservant dans la paroisse d'Argancy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

demande à Monseigneur l'Evêque la désaffectation simple du presbytère et de ses dépendances, section 1 parcelle 84, propriété de la commune d'Argancy.

Le Conseil Municipal d'Argancy s'engage à prévoir une antenne paroissiale pour les besoins de la paroisse constituée de la façon suivante : une salle sera mise à leur disposition dans les locaux rénovés.

Cette antenne paroissiale,

propriété de la commune, sera, en accord avec le Conseil de fabrique et le prêtre, une mise à disposition à l'usage exclusif de la paroisse.

Le Conseil Municipal met gratuitement à la disposition du prêtre et du Conseil de fabrique la salle de réunion du socio-culturel 5 rue de Bussière à Argancy pour des manifestations importantes.

Bibliothèque

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Directeur de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Moselle (BDP). Il nous informe que le Conseil Général de la Moselle alloue une somme de 1 600 € pour l'achat de livres à mettre à la disposition des lecteurs. Les responsables de la bibliothèque se rendront dans les librairies conventionnées pour choisir les livres "jeunesse" et "adultes" jusqu'à concurrence de la somme allouée.

Le Conseil Municipal prend note et remercie le Président du Conseil Général de la Moselle et Monsieur le Directeur de la BDP.

Des utilisatrices heureuses de la bibliothèque municipale !



Avenant au marché d'aménagement de voirie

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant n° 1 du marché "aménagement de voirie lotissement du Stade et rue de la Crouée" - lot n° 1 voirie.

Lotissement du Stade

 moins-value HT	12 964,70 €
 plus-value HT	5 439,00 €

Voirie devant garages

 moins-value HT	802,20 €
 plus-value HT	3 708,90 €

Rue de la Crouée

 moins-value HT	3 098,60 €
 plus-value HT	7 766,00 €

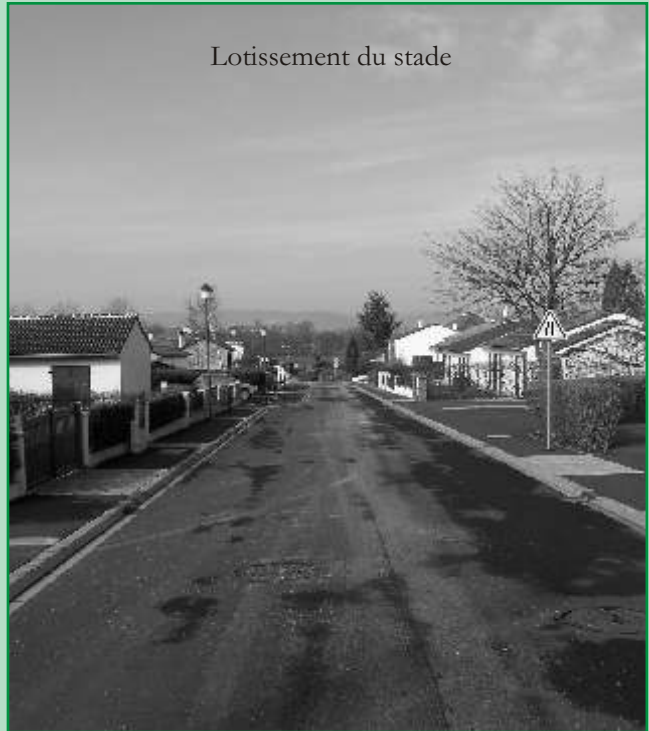
TOTAL

 moins-value HT	16 865,50 €
 plus-value HT	16 913,90 €

Différence plus-value	48,40 €
Ramené à	0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°

Lotissement du stade



Maîtrise d'oeuvre de travaux mise hors inondation du groupe scolaire

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal une proposition de maîtrise d'œuvre comprenant :

- 1- L'établissement des études d'exécution et, si la décision est prise, le suivi des travaux.
- 2- Ordonnancement, pilotage et coordination de ceux-ci pour la mise hors inondation et rénovation du groupe scolaire.

Taux de rémunération 12 % du montant des travaux hors taxes. L'offre est proposée par le cabinet d'architecture Régis HENRY, 43 rue Charles Pètre METZ.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'offre de maîtrise d'œuvre proposée par Monsieur Régis HENRY, Architecte et charge Monsieur le Maire de signer ce contrat de maîtrise d'œuvre.

Achat d'un échafaudage

Pour remplacer l'échafaudage existant vétuste, Monsieur le Maire soumet au conseil une proposition d'achat d'un échafaudage aluminium sur roulettes permettant des travaux jusqu'à 6 mètres de hauteur.

- ✓ Montant du devis proposé par la Société DISTEL
ZI NORD 67170 BRUMATH :
4 261,00 € HT soit 5 096,15 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de ce matériel et charge Monsieur le Maire d'effectuer cet achat.



Projet de centre pastoral inter-paroissial à Ennery

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Les 7 communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Flévy, Malroy et Trémery sont sollicitées depuis 2003 pour la réalisation d'un centre inter-paroissial à Ennery comprenant des locaux pour l'animation et un nouveau presbytère.

La position des 7 communes a été définie à l'Evêché. Les communes seraient prêtes à étudier et cofinancer ce projet à la triple condition :

- ✍ le projet soit soutenu par l'Evêché
- ✍ l'Evêché confirme qu'il y aura toujours un prêtre affecté à Ennery
- ✍ les 3 communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle et Trémery récupèrent la totale jouissance de leur presbytère et des locaux paroissiaux.

La commune d'Ennery récupère l'ancien

presbytère remplacé par celui construit dans le centre pastoral.

Afin d'avancer dans ce projet, les 7 communes projettent de mandater la commune d'Ennery pour procéder à une étude, dont le coût est estimé à 7 176,00 € TTC. Le coût de l'étude serait réparti entre les 7 communes. L'étude sera confiée à la société de Monsieur Seingry bureau le moins-disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⊕ accepte le principe de réalisation d'une étude,
- ⊕ accepte de financer forfaitairement à hauteur de 17 % selon une clé de répartition définie par les 7 communes,
- ⊕ charge la commune d'Ennery de gérer l'ensemble de l'étude en tenant associées les 7 municipalités concernées.

Tarifs de la garderie

Monsieur Albert D'AMATO, présente une table de dégressivité de tarifs de la cantine, en adéquation avec les demandes de nos partenaires financeurs (CAF et jeunesse et sports). Les nouveaux tarifs présentés, adoptés à l'unanimité, sont les suivants :

Familles imposables	heure de garderie	1,48 €
	heure au-delà de 18h30	3,10 €
	repas	4,10 €
Familles non imposables	heure de garderie	1,28 €
	heure au-delà de 18h30	3,10 €
	repas	4,10 €
Au-delà du deuxième enfant	heures de garderie	1,05 €
	Heure au-delà de 18h30	3,10 €
	repas	4,10 €

Enfin, lorsque l'enfant a fréquenté la totalité des heures du soir, du mois écoulé, un escompte de 5 % sera établi sur le montant total dû pour ce mois. Une information sera distribuée aux parents concernés.



Adhésion au SIVT du Pays Messin

Lors de sa séance du comité syndical du 6 décembre 2006, les membres du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Touristique (SIVT) du Pays Messin ont accepté la demande d'adhésion au SIVT de la commune de "Les Etangs".

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical du SIVT du Pays Messin a accepté cette adhésion. Cette décision est soumise à l'avis du Conseil Municipal d'Argancy adhérent au SIVT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision prise par le comité syndical et accepte l'adhésion de la commune de "Les étangs" au SIVT du Pays Messin.



Contrat petite enfance 2005

Monsieur D'AMATO présente au conseil la participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle aux dépenses engagées par la commune d'Argancy en 2005 pour les activités petite enfance. La participation s'élève à 51 % des sommes dépensées soit 24 219,00 €.

Les associations Familles Rurales et ORA jeunes ont participé à ces dépenses selon la répartition suivante :

Familles Rurales	3 055,00 €
ORA jeunes	8 840,00 €

A ces sommes doivent être recalculées les différentes avances et aides financières accordées par la commune en cours d'année 2005.

Le Conseil Municipal accepte, par 12 voix pour et une abstention la situation ainsi présentée et charge Monsieur le Maire d'exécuter les opérations qui solderont le contrat temps libre 2005.

Le centre aéré accueille un clown pour fêter le carnaval



Classement dans le domaine public des voies et places communales

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 décembre 2006 a été demandé le classement de chemins dans la voirie communale.

Une enquête publique préalable à ce classement a été effectuée du 10 janvier 2007 au 24 janvier 2007.

Vu l'avis favorable donné par le Commissaire Enquêteur suite et en conclusion de l'enquête publique, le Conseil Municipal après avoir délibéré, considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet, décide du classement des voies communales.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.



Travaux rue de Bussière et rue de Metz

Plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux rue de Bussière et rue de Metz. Après examen de la recevabilité de ces offres fixée par le règlement de la consultation, les entreprises retenues sont les suivantes :

✎ EUROVIA	301 431,08 € HT
✎ STRADEST	299 442,00 € HT
✎ SCREG EST	297 939,00 € HT
✎ Jean LEFEBVRE	357 367,00 € HT
✎ COLAS EST	312 783,00 € HT
✎ APPIA	354 440,28 € HT



La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 février 2007 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal souhaite retenir, pour réaliser les travaux, l'entreprise la moins disante. C'est donc l'entreprise SCREG EST qui est retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission d'appel d'offres et de Monsieur le Maire et charge celui-ci de signer et signifier le marché à l'entreprise sélectionnée.

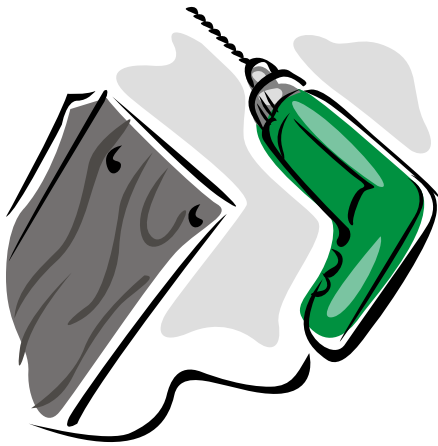
Taxe communale

Par courrier, en date du 24 janvier 2007, la Direction des Services Fiscaux de la Moselle informe le Conseil Municipal de la possibilité pour celui-ci de voter une réduction allant jusqu'à 5 % du taux de la taxe communale aux droits d'enregistrement ou à la taxe foncière pour les mutations visées au 1 du 1 de l'article 1584 du CGI. Il s'agit des mutations à titre onéreux " d'immeubles et de droits immobiliers situés sur le territoire de la commune ".

L'application de cette réduction est subordonnée aux conditions suivantes :

- ✎ la mutation s'inscrit dans le cadre d'une opération consistant soit en des ventes par lots déclenchant le droit de préemption du locataire, soit en la vente d'un ou plusieurs lots consécutive à la mise en copropriété d'un immeuble en raison de l'exercice par l'un des locataires du droit de préemption ;
- ✎ la vente porte sur un logement occupé ;
- ✎ l'acquéreur s'engage dans l'acte d'acquisition à affecter le logement à la location pendant une durée minimale de six ans à compter de la date d'acquisition. Ces nouvelles dispositions sont codifiées respectivement aux articles 1594 F sexies et 1584 Bis du CGI ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas appliquer les mesures proposées et reste sur la situation existante sans changement.



Vestiaires du tennis

Monsieur Laurent BASSAN, Président du Tennis Club d'Argancy, par courrier en date du 16 janvier 2007, sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à ériger une marquise au-dessus de la porte principale du club. Les travaux seront réalisés par les membres du club et le matériel payé par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Plan de zonage de l'assainissement

- ✎ **VU** la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;
- ✎ **VU** le décret n° 94.469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L.2224.8 et L.2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✎ **VU** le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L.123.3.1. et R.123.11 ;
- ✎ **VU** l'arrêté du Président de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz en date du 20 septembre 2006 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;
- ✎ **VU** les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
- ✎ **CONSIDERANT** que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au

Conseil Municipal est prêt à être approuvé. Monsieur le Maire soumet au conseil le plan de zonage de l'assainissement établi par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

Lors de l'enquête publique, le Conseil Municipal avait émis l'avis de construction d'un réseau d'assainissement collectif relié au réseau existant pour les habitations sises rue d'Amelage lieu dit "le barrage d'Argancy". La Communauté de Communes n'a pas retenu cette proposition. Elle propose des installations individuelles.

Le Conseil Municipal maintient sa demande de branchement sur le réseau collectif et à l'unanimité n'approuve pas le plan de zonage de l'assainissement présenté.

Téléphones mobiles

Monsieur le Maire informe de la mise à disposition, pour les missions du personnel communal, de téléphones portables. Afin de limiter leur utilisation aux seules missions, il est proposé au Conseil Municipal d'informer l'utilisateur à limiter ses dépenses à 100 € pour deux mois. Les dépassements seront refacturés à l'utilisateur.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, accepte la proposition de Monsieur le Maire et charge celui-ci d'informer le personnel et d'appliquer cette décision.



Aménagements de la commune

Bilan 2006

Durant l'année 2006, la commune a réalisé certains travaux d'aménagement, principalement la **réfection de la voirie dans le lotissement du Stade et rue de la Crouée (317 000 €).**

Les **aires de jeux de Rugby et d'Argancy** ont été enrichies de nouveaux jeux (**96 000 €**).

Les inondations d'octobre nous ont obligés à effectuer des travaux d'urgence de remise en état, notamment la **pose de carrelage dans toutes les salles de classe (50 000 €).**

L'étude d'un **projet global d'aménagement du site des étangs** tire à sa fin. Les travaux pour concrétiser ce dossier seront étalés sur trois voire quatre ans vu l'importance du chantier.

Il vous sera présenté dans le bulletin d'information de juillet 2007.



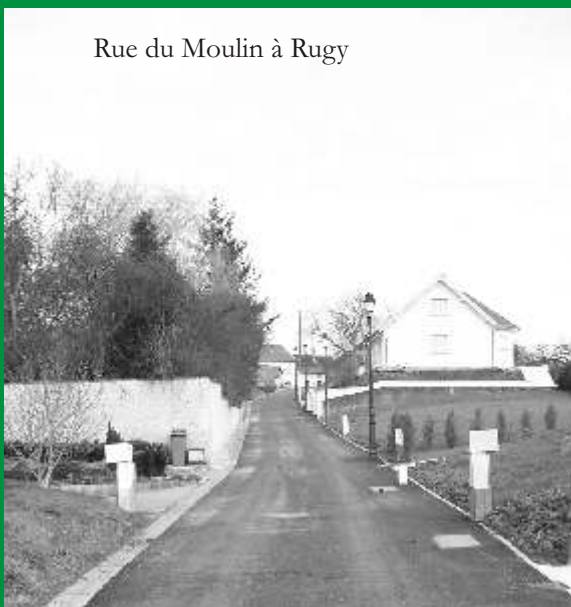
Fusée d'escalade à Argancy



Terrains de jeux à Rugby

Voiries

Rue du Moulin à Rugby



En travaux de voirie, depuis la mi-février, la rue du Moulin à Rugby est remaniée. Avec cette réalisation pratiquement toutes les routes du village de Rugby sont en bon état.

Autre chantier important en avril

Le réaménagement des morceaux de chaussée, rue de Bussière et rue de Metz qui n'ont pas été refaits, va s'engager (coût 400 000 €). Ces travaux vont fortement gêner la circulation pendant trois mois. Comme d'habitude vous devrez vous armer de patience.

Améliorer l'esthétique du village

Dans le courant du deuxième trimestre 2007, le projet d'aménagement de la place Anne de Méjanès sera présenté à la population.

La commune espère récupérer le presbytère d'Argancy afin d'y installer la bibliothèque-médiathèque. Il est également prévu de démolir le haut mur du jardin pour créer dans ce lieu un jardin du souvenir avec un monument à la mémoire de ceux qui sont morts pour notre pays, la France. La place sera également parée d'un lieu de détente et d'un espace de stationnement.

La municipalité souhaiterait acquérir certains espaces pour donner une âme au cœur de notre village : parterres fleuris, places de stationnement, logements et commerces. Une négociation s'impose pour trouver une entente avec les

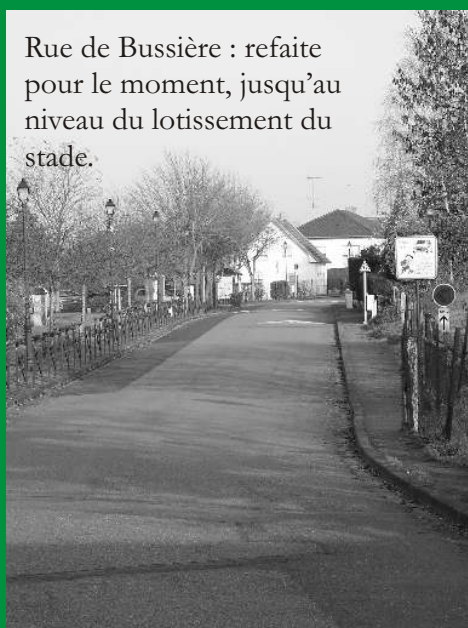


Le presbytère actuellement



Arrière du Presbytère. Une fois le mur démoli, le jardin sera intégré à la place Anne de Méjanès apportant ainsi un éclairage de verdure supplémentaire.

Rue de Bussière : refaite pour le moment, jusqu'au niveau du lotissement du stade.



Protéger les écoles des inondations

Les crues de la Moselle liées aux intempéries risquent, avec le réchauffement de la planète Terre, d'être plus fréquentes et plus fortes que par le passé. La mise hors d'eau des écoles devient plus que nécessaire. L'étude est lancée et les autorisations vont être demandées. Avec Hauconcourt comme exemple, nous souhaitons installer un mur de protection du même genre. Si nous pouvions commencer ces travaux cet été, nous serions bien satisfaits de l'évolution de ce dossier. S'il se réalise, les plans vous seront également présentés en juillet 2007.

Bâtiments ALEM : futures installations sportives ?

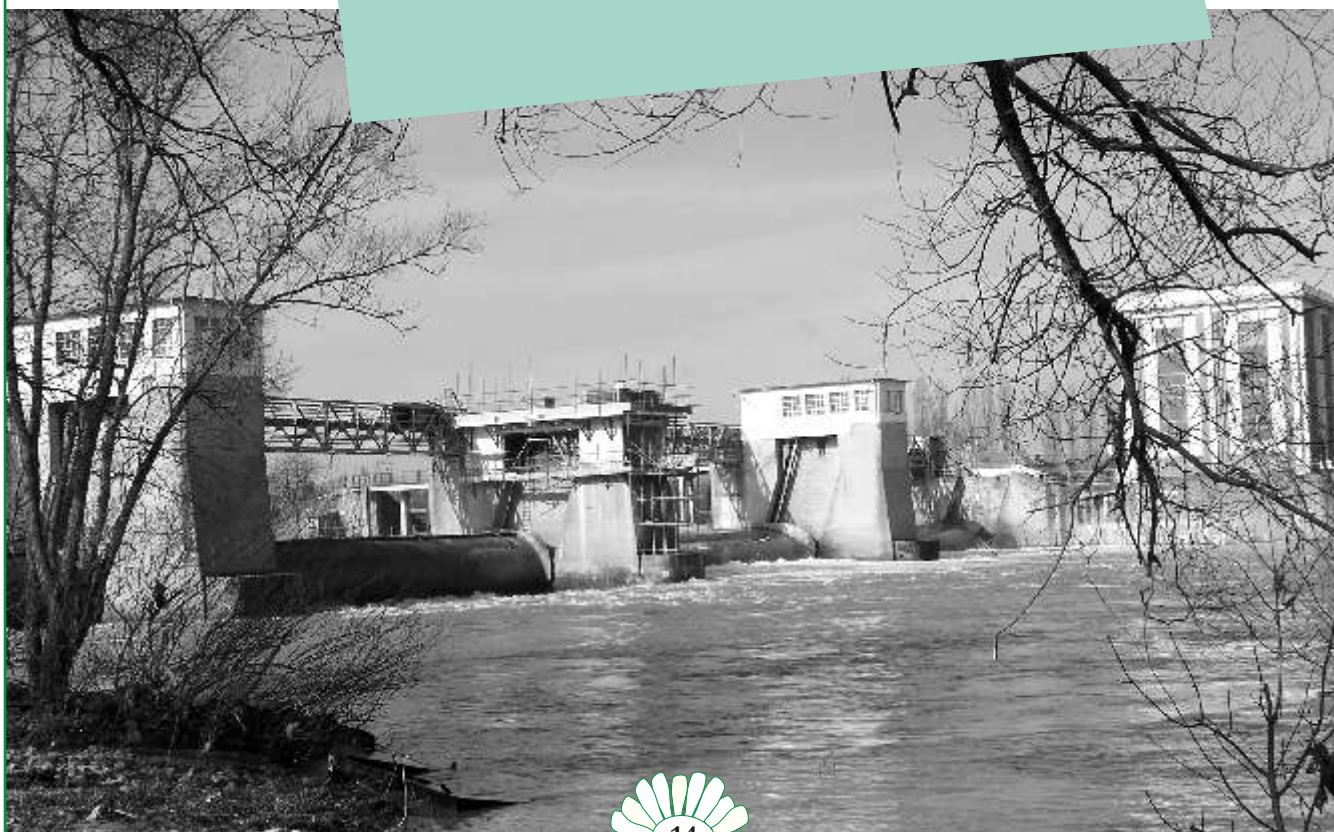
Le gros point d'interrogation, les bâtiments ALEM.

Depuis de nombreuses années les bâtiments ALEM sont à l'abandon. Que se passe-t-il ? Ces bâtiments doivent être cédés en vente publique à la criée. Mais celle-ci ne peut se faire tant que le dossier n'est pas valide. Après une première date retenue le 20 octobre 2006, cette vente a été annulée à la dernière minute pour dossier incomplet. Il paraît qu'une nouvelle date très proche va être décidée. La municipalité d'Argancy espère être fixée sur l'avenir de ce site dans les mois à venir.



La passerelle du barrage interdite à la circulation

La passerelle du barrage d'Argancy en travaux actuellement est fermée à la circulation (à vélo ou à pied). Malheureusement, nous manquons d'informations. Nous ne pouvons donc pas vous donner les dates de sa réouverture. Patience !



Vous avez perdu votre animal, que faire ?

- ✱ Informez rapidement vos voisins immédiats. Ils peuvent souvent vous donner des renseignements essentiels
- ✱ Contactez les SPA, fourrières d'animaux. Déplacez-vous dans les refuges les plus proches munis d'une photo.
- ✱ Si votre animal est tatoué ou pucé, vérifiez auprès du fichier central si vos coordonnées sont toujours exactes. Chaque année des animaux identifiés ne retrouvent pas leur maître parce que les changements d'adresse n'ont pas été communiqués.
- ✱ Signalez la disparition, à la mairie, aux services de fourrières, au commissariat de Police, à la gendarmerie, aux pompiers et cabinets vétérinaires
- ✱ Diffusez annonces et photos dans les journaux, sur internet ...
- ✱ Affichez votre annonce avec la description détaillée de votre animal et sa photo chez les commerçants
- ✱ Continuez vos recherches même plusieurs mois après sa disparition.

**Si vous retrouvez votre
animal faites le
identifier
immédiatement !**

Numéros utiles

Fichier National Canin : 01 49 37 54 54
Fichier National Félin : 01 55 01 08 08
Identification électronique : 01 55 01 08 08
Minitel : 3615 SPAFRANCE

Confédération Nationale des S.P.A. de France
25 quai Jean Moulin
69002 LYON
Tél.: 04 78 38 71 85
www.spa-france.asso.fr

L'identification

L'identification est obligatoire depuis la loi du 6 janvier 1999 pour tous les chiens de plus de quatre mois nés après cette date, pour tous les chiens et chats vendus ou donnés, pour tous ceux vaccinés contre la rage, pour tous ceux qui transitent par un refuge, une fourrière, un établissement de pension. L'identification d'un animal permet de le retrouver plus facilement

Stop aux aboiements intempestifs !

Certains chiens, particulièrement attachés à leur maître sans doute, nous font savoir l'étendue de leur peine dès qu'ils se retrouvent seuls. De longues heures d'aboiements et de pleurs agrémentent ainsi les journées du voisinage. Les plaintes des uns répondent aux hurlements des autres pour créer une chorale des plus détestables.

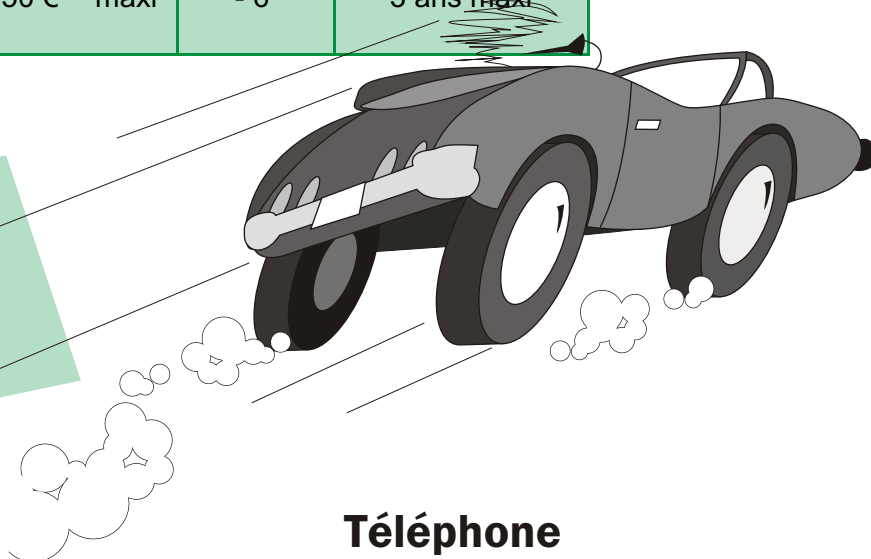
Ces situations ne sont pas acceptables. Les beaux jours arrivent et il serait bon que les propriétaires de ces chiens se rendent compte du désagrément causé par leur animal et prennent les mesures qui s'imposent.

Infractions au code de la route

Vitesse

Excès	Amende	Points	Suspension
Entre 1 et 19 km/h	68 € ^(1, 2) et 135 € ⁽¹⁾	- 1	aucune
Entre 20 et 29 km/h	135 € ⁽¹⁾	- 2	aucune
Entre 30 et 39 km/h		- 3	3 ans maxi
Entre 40 et 49 km/h		- 4	3 ans maxi
50 km/h ou plus	1 500 € ⁽¹⁾ maxi	- 6	3 ans maxi
50 km/h ou plus en cas de récidive dans les 3 ans	3 750 € ⁽¹⁾ maxi	- 6	3 ans maxi

(1) : amende forfaitaire
(2) : lorsque la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 km/h
(3): fixée par le Tribunal



Téléphone

Infraction	Amende	Points	Suspension
Usage d'un téléphone tenu en main en roulant	35 € ⁽¹⁾	- 2	Aucune

Ceinture

Infraction	Amende	Points	Suspension
Non port de ceinture	135 € ⁽¹⁾	- 3	Aucune
Contravention pour chaque occupant non attaché à l'avant comme à l'arrière			

Jusqu'à 18 ans, les passagers sont sous la responsabilité du conducteur.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être attachés par un système de retenue adapté à leur taille.

Combien ça coûte ?

Alcoolémie

Taux	Amende	Points	Suspension
De 0,50 à 0,79 g/l	135 € ⁽¹⁾	- 6	3 ans maxi
0,80 g/l et plus	4 500 € ⁽³⁾ maxi	- 6	3 ans maxi ou annulation



Circulation

Infraction	Amende	Points	Suspension
Circulation sur B.A.U*.	35 € ⁽¹⁾	- 3	3 ans maxi
Dépassement dangereux	135 € ⁽¹⁾	- 3	3 ans maxi
Circulation en sens interdit	135 € ⁽¹⁾	- 4	3 ans maxi
Non respect de priorité	135 € ⁽¹⁾	- 4	3 ans maxi



* bande d'arrêt d'urgence

Arrêt /stationnement

Infraction	Amende	Points	Suspension
Au delà du temps réglementaire	11 € ⁽¹⁾	Aucun	Aucune
Génant	35 € ⁽¹⁾	Aucun	Aucune
Sur voie de bus	135 € ⁽¹⁾	Aucun	Aucune



Débroussaillage quelles sont vos obligations ?

Débroussailler, c'est détruire les broussailles et les bois morts s'ils sont de nature à favoriser la propagation des incendies ; supprimer les arbres et arbustes dominés, dépérissants, ou en densité excessive ; élaguer les sujets conservés.
(article L.321.5.3 du code forestier)

En zone urbaine : débroussaillage intégral

En lotissement, vous devez débroussailler et maintenir en état l'intégralité de votre terrain.

Attention, si vous avez un terrain non construit mais situé en zone urbaine, vous devez aussi le débroussailler dans son intégralité.

Un terrain situé à cheval sur les deux zones

Un terrain situé pour partie en zone urbaine et pour partie en zone non urbaine est soumis aux deux réglementations. La partie urbaine devra être intégralement nettoyée, le reste du terrain étant traité dans un rayon de 50m autour des installations.

Hors zone urbaine : un rayon de 50m autour de la maison

Hors zone urbaine, vous devez débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos installations (maisons, dépendances, piscines, bâtiments agricoles ...), sans tenir compte des limites de votre propriété. Vous devez aussi débroussailler sur les 10 m de part et d'autre des voies privées donnant accès à la propriété.

Qui paie quoi ?

Les dépenses engagées restent à la charge du propriétaire, toutefois :
si votre terrain longe une voie ouverte à la circulation publique et que votre zone de débroussaillage chevauche cette voie, les frais pour cette zone reviennent à la charge du propriétaire de la voie (état ou collectivité).

Comment débroussailler ?

Il s'agit d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie et de réduire la masse combustible vecteur de feu. Pour cela, vous devez :

- ✓ éliminer les végétaux morts et secs
- ✓ élaguer les branches basses des arbres et supprimer les arbustes poussant en dessous
- ✓ couper la végétation au ras du sol
- ✓ espacer les espèces très inflammables (genêt, bruyère, ronces)
- ✓ ratisser et enlever les feuilles mortes, les aiguilles de pins
- ✓ éloigner les branchages les uns des autres
- ✓ espacer les arbres entre eux (prévoir 5m)

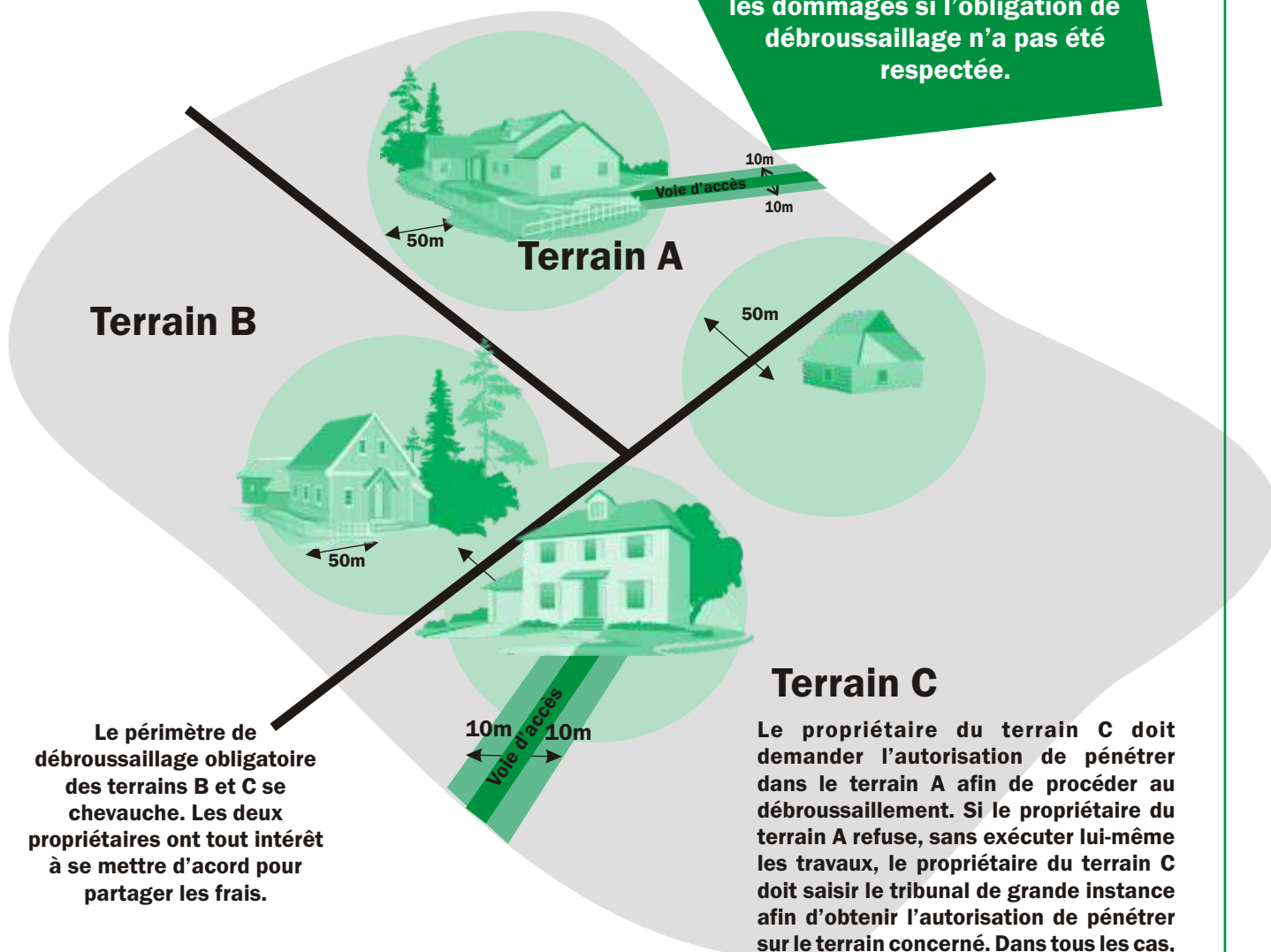
Pour les mauvais jardiniers !

- ➔ Le maire peut vous mettre en demeure de réaliser dans un délai précis les travaux de débroussaillage qui s'imposent.
- ➔ Si vous ne vous exécutez pas, la commune peut alors d'office faire les travaux et vous envoyer la facture
- ➔ Une amende de 30€ par m² peut vous être infligée
- ➔ Des poursuites pénales peuvent être engagées si votre responsabilité est mise en jeu dans la propagation d'un incendie.

Hors zone urbaine

Vous êtes tenu de débroussailler dans un rayon de 50m autour de votre maison ainsi que sur les 10 m de part et d'autre des voies privées donnant accès à votre propriété.

A savoir :
En cas de sinistre, les assurances habitations se refusent à couvrir les dommages si l'obligation de débroussaillage n'a pas été respectée.



Terrain C

Le propriétaire du terrain C doit demander l'autorisation de pénétrer dans le terrain A afin de procéder au débroussaillage. Si le propriétaire du terrain A refuse, sans exécuter lui-même les travaux, le propriétaire du terrain C doit saisir le tribunal de grande instance afin d'obtenir l'autorisation de pénétrer sur le terrain concerné. Dans tous les cas, les frais de débroussaillage sont à sa charge.

En zone urbaine



Toute votre parcelle, construite ou non doit être débroussaillée.

Les zones urbaines ou non urbaines sont définies dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Renseignez-vous en Mairie.

Concert du Nouvel An



C'est avec plaisir que Monsieur Martin Maire d'Argancy, a présenté ses vœux et ceux du Conseil Municipal, le 7 janvier 2007, lors du traditionnel concert du nouvel an donné par l'Harmonie Intercommunale de la Rive Droite.

Vœux du Maire



Horaires des messes à Argancy

Avril

Vendredi 6 avril 20H00

Samedi 21 avril 18H00

Dimanche 29 avril 11H00

Mai

Dimanche 6 mai 9H00

Jeudi 17 mai 10H30

Juin

Samedi 2 juin 18H00

Dimanche 17 juin 9H00



Règlement du concours

Dans la continuité des précédentes années, la commune met en place un concours portant sur le fleurissement de vos maisons. Il concerne toutes les habitations se trouvant sur le territoire d'Argancy. Un jury composé de membres du conseil, de bénévoles et de personnes extérieures à la commune est créé pour la circonstance.

La participation des maisons est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier, lors de ses visites, aura la possibilité d'inscrire les participants au concours, selon les critères définis. Ces participants seront alors visités plusieurs fois durant l'été, sans être avisés.

Les critères retenus sont les suivants :

- Le retour à l'identité mosellane dans le choix des variétés des plantes.
Réhabilitons les fleurs de nos grands-mères !
- L'harmonie générale se dégageant des arrangements.
- L'équilibre entre les parties vertes et les parties fleuries.
- La cohérence du fleurissement avec l'habitation.
- Les idées mettant en valeur un élément remarquable du domaine.
- Le soin apporté aux plantations tout au long de l'été.

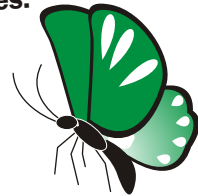
Il est à noter que chaque maison sera considérée comme un tout : qu'elle soit en bord de route, en retrait, entourée d'une cour, d'un jardin,... L'appréciation tiendra compte de cet élément fondamental.

Le jury vous rappelle qu'il attend un effort d'originalité supplémentaire de la part des personnes ayant été primées en 2006, pour les faire concourir.

Les décisions du jury ne pourront être remises en cause. Les membres du jury ne pourront concourir.

**Chaque participation retenue par le jury sera récompensée.
Une remise des prix, accompagnée d'une exposition photos, permettra de revivre les bons moments du concours.**

Concours des maisons fleuries



Quelques idées de lecture



Le dernier **DAN BROWN**.

Dans cette histoire, Susan, chef du service de cryptologie dans une agence d'espionnage et David, linguiste émérite à l'université de Georgetown, vont faire équipe. Leur mission : venir à bout d'un algorithme inviolable nommé "**Forteresse digitale**" l'arme absolue contre l'espionnage. Terrain miné pour le duo intrépide qui songe parfois à autre chose qu'à changer le monde.

Que ceux qui n'ont jamais eu le privilège de poser le pied en Egypte lèvent le doigt ! Ils seront comblés. Et les autres aussi, tant ce livre "**Les trésors de la Vallée des Rois**" par **Zahi HAWASS** leur donnera le sentiment de n'avoir qu'entreaperçu les merveilles de la civilisation des pharaons. Mieux que de simples photographies, le livre propose une multitude de vues qui vont du détail au dépliant de 1.60m. A manipuler avec précaution mais aussi avec bonheur.



Pour son dernier roman "**Les cigognes savaient**" **Elise FISCHER**, nous plonge avec délice au cœur de l'Alsace dans un petit village près de Strasbourg. C'est là que Clémence renoue avec ses racines Alsaciennes et, en promesse à sa mère décédée, tente de démêler les secrets d'un drame qui a ébranlé toute sa famille. Commence alors un long voyage initiatique qui révélera à Clémence ses véritables origines, son amour pour l'Alsace et ses sentiments à l'égard d'un médecin Strasbourgeois.

**N'hésitez pas à venir à la bibliothèque,
d'autres nouveaux livres vous y attendent !**



**La bibliothèque sera
fermée pendant les
vacances
scolair**

Vivre à Argancy

L'HEURE DU CONTE

Le Mercredi 7 février 2007, les enfants de l'atelier de l'Heure du conte animé par Claire Simon, ont été conviés à la bibliothèque municipale d'Argancy.

Une récompense les y attendait - un livre documentaire sur les douze travaux d'Hercule - pour les remercier de leur assiduité à cette activité lecture.

Quelques enfants de la commune ont pu, également, prendre leur carte d'inscription et faire plus ample connaissance avec Evelyne CONTER, Sophie GERARDIN et Jean-Louis NISTLER, la sympathique et accueillante équipe de la bibliothèque municipale.



Les enfants de l'Atelier l'Heure du conte sont invités à la bibliothèque

TRIBUNE LIBRE

Faisant suite aux événements relatés dans l'édito d'Octobre 2006, nous, parents, encourageons les autres parents à faire le nécessaire pour que les associations de la commune puissent exercer leur rôle dans les meilleures conditions possibles.

Et pour cela, nous nous rangeons du côté de la Municipalité pour que les milieux fréquentés par nos enfants restent des lieux de distraction, d'amusement et de convivialité.

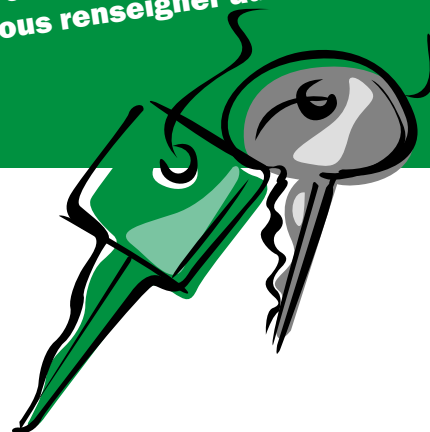
A chacun de nous de veiller qu'il en soit ainsi et de signaler tout débordement aux autorités compétentes. Pour l'avenir de nos enfants, nous comptons sur vous.

D. PERSAVALLI
A.M. VECRIN

**Objets perdus...
Objets trouvés !**

**Il n'est pas rare de voir des
habitants de la commune
rapporter en mairie des objets
trouvés dans la rue.**

**Si vous avez égaré quelque
chose, n'hésitez pas à venir
vous renseigner au secrétariat.**



L'épiscopat de Monseigneur

En cette fin de mars 1807, vers Pâques, les délicieuses pommes envoyées à l'évêché par Madame de Méjanès, constituaient, certes un geste de respectueux attachement, mais aussi une promesse de généreux dévouement.

Ordonnance épiscopale qui constitue la congrégation de Sainte Chrétienne le 20 avril 1807

Ce mois d'avril 2007, nous célébrons le bicentenaire de celle qui est à l'origine de la fondation Ste Chrétienne "créatrice d'œuvres et surtout d'œuvres d'enseignement", dont les débuts, d'une sincérité authentique, ont modestement poussé leurs premières fleurs au bord de la Moselle dans ce beau village d'Argancy.

Dans le registre des professions de Sainte Chrétienne, Monseigneur JAUFFRET a écrit lui-même la première histoire de cette congrégation. Lorsque, dit-il " nous avons eu connaissance qu'une veuve chrétienne, sœur de celle sur laquelle nous avions fait notre choix pour un autre établissement, s'exerçait, depuis la mort de son époux, à former à Argancy, de jeunes personnes à l'état de maîtresse d'école, tout ce que nous avons appris de cette veuve chrétienne nous ayant persuadé que c'était elle qui devait être la supérieure de notre compagnie de Sœurs".

Dans une correspondance avec le Préfet, le prélat parle avec louange de l'institut du Saint-Enfant-Jésus, répandu au pays de Reims dont la supérieure générale, résidant près de Rocroi, alors du diocèse de Metz, était venue, dès l'été 1807 s'adjoindre, sans être suivie par ses religieuses, au groupe de Sainte Chrétienne. (1)

Une tradition veut que le pontife soit allé visiter, à l'improviste, la communauté d'Argancy pour se rendre compte des capacités de Madame de Méjanès et de la solidité de son œuvre.

Satisfait, il aurait fait part à Madame de Méjanès de son intention de

former avec le groupe de Sœurs d'Argancy, une caste et unique congrégation de religieuses enseignantes pour son grand diocèse, dont elle serait la supérieure. Après réflexion et consultation, avec crainte aussi, la pieuse veuve accepta cette mission jugée providentielle. "Je n'ai donc pu méconnaître le doigt de Dieu en cette rencontre, (avouera-t-elle un peu plus tard) qui en m'ouvrant la voie, a mis le comble à nos désirs en nous consacrant, sous l'obéissance de votre grandeur, qui daigne non seulement recevoir nos vœux, mais nous honore d'une si grande bonté."

Comme le temps presse. On est vers le 10 avril. Dans quelques rapides entrevues à l'Evêché, l'éminent prélat discute avec son interlocutrice des statuts, du nom de l'esprit de l'organisation de l'institut nouveau, qui va être constitué parallèlement à celui de Mme TAILLEUR. Il sut tenir compte aussi, on peut le reconnaître facilement, des remarques judicieuses faites par Mme de Méjanès. Le nom principal de la congrégation : Sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie ne devait pas déplaire à la future supérieure, autant attachée à cette dévotion que la Sœur de Rocroi.

Afin d'éviter les confusions

Monseigneur Jauffret proposa d'ajouter un Saint particulier trouvé en ouvrant au hasard le martyrologe. On tomba sur Sainte Chrétienne, vierge orientale, apôtre de la Géorgie (2). La croix choisie fut celle des Sœurs de la Charité de Lyon aux riches devises évangéliques auxquelles fut ajouté, vraisemblablement sur le désir de Mme de Méjanès, le mot d'ordre d'Argancy : "cor unum et anima una". Un seul cœur et une seule âme.

On voit avec quelle intelligence Mme de Méjanès sut s'incliner devant les suggestions de l'évêque, qui osera dire : " nous avons voulu nous assurer par nous-mêmes des dispositions et des talents de Mme de Méjanès, de son esprit d'obéissance, de piété et d'abnégation personnelle."

Le lundi 20 avril 1807, Mgr Jauffret donnait en son salon à Mme de Méjanès, accompagnée du curé d'Argancy, Monsieur FIDRY, ainsi des demoiselles Anne-Marie Muthelot et Anne Mésoyer-Conflant, les statuts du nouvel institut en même temps que Mme TAILLEUR recevait ceux de la congrégation de Sainte Sophie.

(1) Jeanne-Adrienne Testula, d'Ay près d'Epernay. Née en 1735, ancienne supérieure générale des Soeurs de l'Enfant-Jésus de Reims, qui prit le nom de Soeur Sainte Jeanne à Argancy le 29 septembre 1807

(2) Son nom véritable : Nina

JAUFFRET

La grande journée d'Argancy le 29 septembre 1807

Pour préparer ce grand événement, la communauté d'Argancy entrait en retraite. Mgr Jauffret mettait la main au cérémonial de la nouvelle congrégation. La fête avait été remise au mardi 29 septembre, solennité du Saint-Michel, afin d'avoir plus de temps pour s'y préparer.

Dès 8 heures du matin Mgr Jauffret arriva à Argancy accompagné de l'un de ses vicaires généraux et suivis d'un certain nombre d'ecclésiastiques à la porte de la Maison de l'Enfant Jésus. Les Sœurs l'attendaient et le voyant paraître, elles se prosternèrent à genoux pour recevoir sa bénédiction, puis précédés de la croix et des flambeaux que portaient 3 d'entre elles,

l'introduisirent dans leur oratoire. Monseigneur Jauffret, assisté de Monsieur Fidry, reçoit d'abord les postulantes présentées par la Mère supérieure qui lisent leur formule de donation, reçoivent le voile blanc, portent le cierge et donnent le baiser de paix durant le chant du Te Deum. Neuf Sœurs se présentèrent ensuite pour la seconde promesse et entendirent un discours éloquent de l'évêque qui promit d'en retracer les idées dans une conférence écrite. Tout se fit d'après le cérémonial.

"Cérémonie imposante qui se doit perpétuer" écrira l'évêque dans le procès verbal d'une journée à jamais mémorable.

Le 30 septembre 1807, au lendemain du jour où les religieuses avaient revêtu le Saint habit, Napoléon profitant de la paix que le Traité de Tilsitt venait de rendre à la France, convoqua en chapitre général sous la présidence de Son Altesse Impériale Madame-Mère, les Sœurs députées de toutes les congrégations religieuses autorisées dans l'Empire. Madame de Méjanès en sa qualité de Supérieure Générale avait été élue unanimement pour assister à ce chapitre. Grâce à ses démarches à Paris, Mme de Méjanès avait obtenu beaucoup. Tout d'abord sa congrégation resta indépendante, le gouvernement lui promit de lui céder la maison qu'elle demandait à Metz et de lui donner la somme de 10000 francs pour en faire la remise en état et une pension annuelle de 2000 francs pour le noviciat.

Ont signé le procès verbal le 29 septembre 1807



Sœur Saint Joseph	(Anne -Victoire Tailleur de Distroff ,42 ans)
Sœur Sainte Marie	(Marie-Anne Muthelot de Bertrange, 52 ans)
Sœur Saint Joachim	(Anne Mésoyer-Conflant de Metz ,55 ans)
Sœur Sainte Anne	(Anne Bourson d'Argancy, 33 ans)
Sœur Sainte Catherine	(Catherine Bradin de Scy, 36 ans)
Sœur Saint Marc	(Anne Gusse de Nouilly, 34 ans)
Sœur Saint Jean	(Marie-Anne Fournier d'Hauconcourt, 34 ans)
Sœur Saint Michel	(Marie Baudoin de Rupigny, 43 ans)
Sœur Sainte Victoire	(Marguerite Fournier de Hauconcourt, 26 ans)
Sœur Sainte Françoise	(Françoise Bour de Bois du Chêne, 30 ans)
Sœur Sainte Jeanne	(Jeanne-Adrienne Testulas d'Ay, 72 ans)
Sœur Sainte Geneviève	(Jeanne-Geneviève de Manseau de Rocroi, 43 ans)
Sœur Saint Augustin	(Jeanne Bourson d'Argancy, 29 ans)
Sœur Sainte Gertrude	(Jeanne Frison d'Argancy, 18 ans)
Sœur Sainte Thérèse	(Françoise Dedon d'Argancy, 19 ans)
Sœur Sainte Claire	(Marie-Anne Virion d'Argancy, 18 ans)
Sœur Saint Gabriel	(Gabrielle-Françoise Laroche de Chambley, 30 ans)
Sœur Sainte Cécile	(Anne Virion de Hessange, 28 ans)
Sœur Sainte Marthe	(Marie-Anne Paris de Gondrange, 34 ans)
Sœur Saint Laurent	(Marie Bourson d'Argancy, 23 ans)
Sœur Sainte Barbe	(Anne Laurent de Bambiderstroff, 22 ans)
Sœur Saint Alexis	(Madeleine Longé d'Ay, 26 ans)
Sœur Sainte Rose	(Jeanne Toussaint de Trémery, 21 ans)
Sœur Sainte Félicité	(Françoise Loupront de Thiaucourt, 66 ans)
Sœur Sainte Rosalie	(Marie Collignon d'Ay, 23 ans)



Permanences médicales

Dr Céline JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr Renaud LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr Audrey CLAUS

2, rue du Presbytère
57 640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 53

Dr Serge DUMONT

Route de St hubert
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr Marylène CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY-SUR-MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr Pascal VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr Pierre SCHMITT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr Daniel HENLE

13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

Avril	Mai	Juin	Juillet
1 D Rameaux	1 M Fête du Travail	1 V Justin	1 D Thierry
2 L HENLE	2 M CHUDZY	2 S Blandine	2 L CHUDZY
3 M	3 J Philippe-Jacques	3 D Fête des mères	3 M
4 M Isidore	4 V Sylvain	4 L JOIE	4 M Florent
5 J Irène	5 S Judith	5 M	5 J Antoine
6 V Marcellin	6 D Prudence	6 M Norbert	6 V Mariette
7 S ST JB de la Salle	7 L VALANCE	7 J Gilbert	7 S Raoul
8 D Pâques	8 M 1945	8 V Médard	8 D Thibault
9 L L. de Pâques	9 M Pacôme	9 S Diane	9 L CLAUS
10 M JOIE	10 J Solange	10 D Fête-Dieu	10 M
11 M	11 V Estelle	11 L LANDMANN	11 M Benoît
12 J Jules	12 S Achille	12 M	12 J Olivier
13 V Ida	13 D Jeanne d'Arc	13 M Antoine de P.	13 V Henry/Joël
14 S Maxime	14 L DUMONT	14 J Élisée	14 S Fête Nationale
15 D Paternite	15 M	15 V Germaine	15 D Donald
16 L LANDMANN	16 M Honoré	16 S J.F. Régis	16 L DUMONT
17 M	17 J Ascension	17 D Fêtes des Pères	17 M
18 M Parfait	18 V Éric	18 L SCHMIT	18 M Frédéric
19 J Emma	19 S Yves	19 M	19 J Arsène
20 V Odette	20 D Bernardin	20 M Silvère	20 V Marina
21 S Anselme	21 L JOIE	21 J ETE	21 S Victor
22 D Alexandre	22 M	22 V Alban	22 D M. Madeleine
23 L SCHMIT	23 M Didier	23 S Audrey	23 L LANDMANN
24 M	24 J Donatien	24 D Jean-Baptiste	24 M
25 M Marc	25 V Sophie	25 L VALANCE	25 M Jacques
26 J Alida	26 S Béranger	26 M	26 J Anne/Joachim
27 V Zita	27 D Pentecôte	27 M Fernand	27 V Nathalie
28 S Valérie	28 L L. de Pentecôte	28 J Irénée	28 S Samson
29 D Souv. Déportés	29 M HENLE	29 V Pierre/Paul	29 D Marthe
30 L Robert	30 M Ferdinand	30 S Martial	30 L CHUDZY
	31 J Visitation		31 M

Les permanences de gardes vont du Lundi 8H au Lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange Tél.: 03 87 58 53 00
Secteur Metz-ville Tél.: 03 87 36 97 97
Secteur Thionville sud Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison Tél.: 03 82 85 26 26
Pompiers Tél.: 18
Samu Tél.: 15
Police Tél.: 17

La municipalité n'est pas avertie officiellement de toutes les naissances des enfants dont les parents habitent la commune. Merci de nous informer de l'arrivée de votre enfant. Nous nous ferons un plaisir de l'annoncer dans le bulletin municipal.

Naissances

Fabio ALBERTALLI né le 8 janvier 2007

Léni OLEJNICZAK né le 13 février 2007

Justin FUCHS né le 27 février 2007

Mariages

**Pas de mariage
ce trimestre**

Décès

**Bruno CEGARRA
décédé le 31 janvier 2007**

**Daniel CARIZEY
décédé le 21 février 2007**

Expression libre

Le Conseil Municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2007. Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Comment recevoir Argancy 2007 quand on n'habite plus la commune

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Prenez contact en Mairie avec le secrétariat.

Dates arrêtées le 15 mars 2007

Les manifestations du trimestre

Avril

- 1 Argancy US 2 /Vantoux - US Argancy
- 7 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 14 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 15 Argancy US 2 /Devant les Ponts 3 - US Argancy
- 16 Collecte de plasma - Amicale des Donneurs de Sang
- 19 L'observation qualitative - Jardinage bio
- 21 Loto - Amicale du personnel communal
- 21 Restos du cœur – Familles Rurales
- 21 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 22 Elections présidentielles 1^{er} tour
- 22 Régate d'ouverture - CYVM
- 22 Argancy US /Mondelange 2 - US Argancy
- 28 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 29 Argancy US 2 /Metz CO 2 - US Argancy
- 29 Régate lorraine nautisme - CYVM

Centres aérés
Familles Rurales

Du 2 au 6 avril 2007
Du 10 au 14 avril 2007

N'oubliez pas les
Restos du Cœur
le 21 avril
Familles Rurales



Les enfants fêtent
le carnaval !
(Familles Rurales le 7/02/2007)



Mai

- 1 Marche - Inter association
- 4 Début des filets garnis le vendredi soir - Argancy Pétanque
- 5 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 6 Regate Wastiaux - CYVM
- 6 Elections présidentielles 2^{ème} tour
- 8 Célébration du 8 mai (Chailly-lès-Ennery) - Municipalité
- 10 Faire ses graines - Jardinage bio
- 11 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 13 Regate - CYVM
- 13 Argancy US /Gandrang - US Argancy
- 17 Tournoi la Régalaide - Argancy Pétanque
- 18 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 20 Regate croiseurs - CYVM
- 20 Argancy US 2/Courcelle-Chaussy - US Argancy
- 25 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 26 Tournoi officiel - Argancy Pétanque



Juin

- 1 Tournoi La Mie Fidèle - Argancy Pétanque
- 3 Régate Marcelline - CYVM
- 4 Démarrage du Tournoi interne (homologué) - T.C.A.
- 5-6 Concours de sauts d'obstacles cycle classique jeunes chevaux - A.C.P. d'OLGY
- 7 Les arbres fruitiers - Jardinage Bio
- 8 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 9 Représentation de théâtre adultes - Familles Rurales
- 10 Régate du président PL SIMON - CYVM
- 10 Elections législatives 1^{er} tour
- 11 Collecte de plasma - Amicale des Donneurs de Sang
- 13 Représentation de danse - Familles Rurales
- 15 Tournoi " Vinoshop " - Argancy Pétanque
- 17 Elections législatives 2^{ème} tour
- 16 et 17 Représentation de Théâtre enfants - Familles Rurales
- 20 Représentation de cirque - Familles Rurales
- 22 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 23 Feux de la St Jean - ORA JEUNES
- 29 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 30 Finale de tournoi interne et passeports tennis (enfants) - Tennis Club d'Argancy
- 30 Barbecue d'été - Tennis Club d'Argancy



Mairie d'Argancy

1, place Anne de Mejanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70
Rugy
Tél/fax : 03 87 77 83 35

E-mail :
mairie.argancy@wanadoo.fr

Site Internet
www.argancy.net

